

Date de la convocation : **8 décembre 2025**

Membres en exercice : **30**

Présents : **18**

Excusés : **7**

Procurations : **5**

Suffrages exprimés : **23**

Abstention : **0**

Vote à l'unanimité des voix

DL-20251218-54

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL

Le jeudi 18 décembre 2025 à 17h, le Comité Syndical du SMIX, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Eva Géraud, Présidente

Présents :

Mme Eva Géraud, présidente du SMIX

Mmes Nadège Barthe-De-La-Osa, Marie-Pierre Boucabeille, Christelle Cabanis, Marie-Corinne Fortin, Margot Lapeyre, Michèle Lavit, Marie-Claire Malroux, Christelle Oiseau, Nadia Ould-Amer, Laurence Senegas, Sandrine Subreville,

MM. Gilles Cormignon, Ghislain Espitalier, Bernard-Olivier Habermeyer, Yves Le Poec, Christophe Testas, Laurent Vandendriessche

Pouvoirs :

Mme Marie-Louise At par Mme Marie-Claire Malroux

Mme Colette Barsalou par M. Laurent Vandendriessche

M. Justin Larue par M. Gilles Cormignon

Mme Catherine Rabou par M. Christophe Testas

M. Alain Soriano par Mme Eva Géraud

Excusés :

Mmes Clémence Bonnet, Anne Dubier, Fabienne Ménard, Anne Sourdin, Dany Portes,

MM. Grégory Avérous, Bernard Moulin-Riberprey

AUTORISATION D'ENGAGEMENT 25 % - DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Vu les dépenses d'investissement du Budget Primitif 2025 qui s'élevaient à 33 019,87 € (chapitre 20) et 153 780,13 € (chapitre 21), Mme la Présidente propose d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2025, soit **8 254,97 €** (chapitre 20) et **38 445,03 €** (chapitre 21).

Les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

DIRECTION DÉPARTEMENTALE

05 63 59 84 00 · CMDTARN.FR

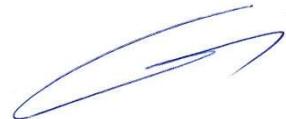
12 BD. MENDÈS-FRANCE 81100 CASTRES
CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

Le Comité Syndical,
après en avoir délibéré **et à l'unanimité des voix**,

AUTORISE la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2026, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2025, soit **46 700,00 €**.

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget lors de son adoption.

Fait et délibéré le 18 décembre 2025
Pour extrait conforme,
La Présidente,



Eva GÉRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>